

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

8 mars 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 089-218904647-20240315-2024_28-DE

S²LO

Objet de la délibération

Convention avec la ville de Sens dans le cadre du prix littéraire SaYonne'ara

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme LETIN, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), Mme AUTRET (pouvoir à M. LOISEAU), M. BOULLEAUX.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Depuis 2012, la ville de Sens organise en partenariat avec de nombreuses bibliothèques et établissements scolaires icaunais le prix littéraire SaYonne'ara spécialisé dans la culture du manga.

Chaque année, le service jeunesse de Villeneuve sur Yonne, en collaboration avec son équivalent de Villeneuve la Guyard, anime un atelier lors du week-end festif de remise du prix. Cet atelier est préparé et encadré par les jeunes qui fréquentent le service jeunesse.

Le coût des fournitures et des repas liés à l'animation proposée est pris en charge par la ville de Sens.

Une convention avec la ville de Sens est nécessaire afin de formaliser le partenariat et la mise à disposition des agents du service jeunesse.

CONSIDERANT

- l'investissement du service jeunesse dans l'organisation de la manifestation festive de clôture du prix littéraire SaYonne'ara
- l'avis favorable de la commission Affaires scolaires, petite enfance et jeunesse réunie le 5 mars 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention à intervenir avec la ville de Sens dans le cadre des journées de clôture de la 12ème édition du prix littéraire SaYonne'ara.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

